

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 novembre 2011 sous la présidence de Francis BOISSONNADE, Maire de Polminhac

Tarifs des services municipaux pour 2012

Tarifs de la cantine : 2,55 € pour les enfants - 5,30 € pour les adultes

Gardereries scolaires : les tarifs restent inchangés, soit :

Garderie du matin : 1er enfant : 0,61 € - à partir du 2ème enfant : 0,44 €

Garderie du soir : 1er enfant : 1,21 € - à partir du 2ème enfant : 0,83 €

Tarif pour les droits de place : 30 €

Enlèvement des objets encombrants : 20€ le m³ avec un minimum de 1m³ et un maximum de 4m³

Location de tables et bancs

Pour les particuliers de la commune : moins de 5 tables : 15 € - plus de 5 tables : 35 €

Pour les professionnels : moins de 10 tables : 40 € - plus de 10 tables : 65 €

Tarifs des concessions au cimetière :

- Trentenaire : 35,44 € le m²

- Cinquantenaire : 80,62 € le m²

- Perpétuelle : 209,77 € le m²

Tarifs du columbarium : 250 € la cavurne pour 30 ans

Tarifs de l'eau

Abonnement : 71,70 €

Tranche de 0 à 100 m³ : 0,94 €

Tranche de 101 à 250 m³ : 0,67 €

Tranche de 251 à 1000 m³ : 0,57 €

Au-delà de 1000 m³ : 0,37 €

Tarifs de l'assainissement

Abonnement : 35,52 €

Tranche de 0 à 100 m³ : 0,630 €

Tranche de 101 à 250 m³ : 0,790 €

Au-delà de 251 m³ : 0,780 €

Taxe de raccordement : 180 €

Fond de concours pour extension Basse Tension logements locatifs

Les travaux d'extension Basse Tension pour les logements locatifs sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal pour un montant total de 20 350,27 € HT. Ces travaux sont financés par le syndicat à hauteur de 60% et par la commune pour 40%. Ce qui représente 8 140,11 €. Le premier versement à la commande des travaux est d'un montant de 4 070,05 €.

Avenant au marché d'assurance des risques statutaires du personnel

Le gestionnaire du contrat groupe d'assurance statutaire, en l'occurrence AXA, nous informe de l'augmentation du taux d'assurance pour la dernière année du contrat ; le contrat étant résilié par la compagnie au 31/12/2011 à titre conservatoire, il pourra être poursuivi qu'à la

seule condition d'en accepter l'avenant mentionnant les augmentations de taux ; à savoir :
Contrat avec franchise maladie ordinaire à 5 jours : 5,14% au lieu de 4,47%

Projet de création d'un syndicat mixte de gestion forestière

L'ONF propose de créer un syndicat mixte de gestion forestière qui regrouperait les forêts, sectionnales et communales, en vue d'une gestion commune, mais sans transfert de propriété. C'est uniquement la gestion des bois et forêts qui est réalisée de manière conjointe par les différents propriétaires regroupés au sein du syndicat. L'ONF se propose de réaliser une étude permettant de faire le bilan et un avant-projet d'aménagement. Cette étude coûterait 70 € l'hectare soit environ 2800 €.

Cette proposition est rejetée à l'unanimité.